



6 rue Piver
91260 JUVISY-SUR-ORGE

Département de l'Essonne
République Française

DELIBERATION N° 45 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance du 28 septembre 2023 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19h38).

Présents : Mme BENSARSA REDA, M. BENETEAU, M. PERRIMOND, M. NASSE, Mme HURIEZ, M. SOLIGO, M. SAINT-PIERRE, M. LORIC, Mme ROBIN, M. DOUTEAU, Mme BEGHE, Mme ABBACI, Mme SERMAGE, Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, M. PLAS, Mme DIAWARA, Mme MARTINS, M. BENNANI

Absents représentés, Mme FALGUIERES représentée par M. SOLIGO, Mme COSTA représentée par Mme ABBACI, Mme RIVET représentée par M. PERRIMOND, M. DI TOMMASO représenté par Mme BENSARSA REDA, Mme GUIBLIN représentée par M. BENETEAU, Mme ROQUES représentée par Mme HURIEZ, M. GOMEZ représenté par M. DOUTEAU, M. MONTEIRO représenté par Mme SERMAGE, Mme GAUTHIER représentée par M. PLAS, M. SOUKOUNA représenté par Mme BEGHE, Mme RIVIER représentée par Mme ROBIN, M. BRUNIER-COULIN représenté par M. VILLEMEUR.

Absents non représentés : Mme KECHELAL.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	20
Votants	32

Secrétaire de séance : Malika ABBACI

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française en soutien aux victimes du tremblement de terre au Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 et des inondations en Libye survenues le 11 septembre 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2313-1,

VU la commission 1 du lundi 18 septembre 2023,

CONSIDERANT que dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 un séisme de magnitude d'environ 7 sur l'échelle de Richter a secoué le sud-ouest de Marrakech et des inondations en Libye survenues dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023 suite au passage de la tempête Daniel,

CONSIDERANT les dégâts majeurs causés par ces catastrophes naturelles ainsi que le très grand nombre de morts, de blessés, de disparus et de personnes sans domicile,

CONSIDERANT la demande d'aide portée par la Croix Rouge Française,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix Rouge Française.

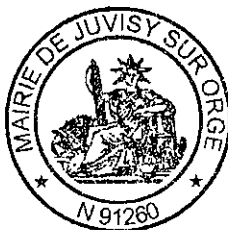
DIT que les dépenses seront imputées au budget communal 2023.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le **02 OCT. 2023**

Publiée le :



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA